

Rapport adopté

RAPPORT SUR LE TRANSFERT DE LA CAPITALE POLITIQUE
ET ADMINISTRATIVE DE LA COTE D'IVOIRE A YAMOUSSOUKRO

Le problème du transfert de la capitale politique et administrative de la Côte d'Ivoire à Yamoussoukro ~~qui était~~ jusqu'alors abordé dans certains milieux, a fait l'objet récemment d'un "débat national". Toutes les couches sociales de la Nation ~~sont intervenues dans ce débat~~ pour apporter leur soutien unanime à l'idée, de sorte que le Bureau politique du PDCI RDA, prenant acte de cette volonté populaire a décidé de faire ~~procéder à l'étude de la~~ ^{élaborer cette question} question pour en arrêter les modalités pratiques.

Le Conseil Economique et Social convoqué en session extraordinaire le 2 février 1983 par son Vice-Président M. KONIAN KODJO a lui aussi longuement ~~discuté~~ ^{discuté} du problème du transfert.

Au ~~terme~~ ^{terme} d'un large échange de vues, le Conseil Economique et Social a approuvé à l'unanimité la proposition de transférer la capitale politique et administrative à Yamoussoukro. Toutefois, conscient ~~des problèmes~~ ^{des problèmes} complexes qui ne manquent pas d'être posés par un tel transfert et dans le souci d'apporter sa contribution à la réalisation optimale de celui-ci, il a décidé de rédiger le rapport qui suit à l'attention de Monsieur le Président de la République. Ce rapport, après avoir repris les arguments qui fondent la position du Conseil, suggère un certain nombre d'actions qu'il s'impose de mener afin que le transfert ~~dont il est question~~ atteigne pleinement son double objectif à savoir :

- 1° désengorger Abidjan mais aussi et surtout
- 2° permettre un nouveau redéploiement de la politique nationale de développement rural.

*à ces suggestions le rapport se réfère et l'objectif est de
de P de la Rep sur ces deux axes d'activités
mieux*

I - L'OPPORTUNITE D'UN TRANSFERT DE LA CAPITALE POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE

Plusieurs facteurs motivent une réflexion approfondie sur les problèmes de gestion d'une ville comme Abidjan, devenue en 20 ans une métropole tentaculaire.

L'agglomération d'Abidjan est passée de 300 000 habitants en 1960 à 1 000 000 en 1976 pour atteindre le chiffre estimé de 1 800 000 en 1982. Lorsqu'on sait que le nombre d'habitants, ~~normalement~~ prévisible dans l'état actuel du développement d'Abidjan, devrait atteindre 3 600 000 personnes en 1990, on comprend aisément l'urgence d'une réflexion sur les divers problèmes qui, déjà maintenant, se posent avec beaucoup d'acuité et qui, à terme, ne manqueraient pas, faute de mesures appropriées, d'entraîner des difficultés lourdes de conséquences irréversibles. Cette perspective est d'autant plus évidente ~~lorsqu'on voit~~ qu'Abidjan aura en l'an 2000 une population de 8 000 000 d'habitants si rien n'est fait pour renverser la tendance actuelle. Cela reviendrait à admettre que plus de la moitié de la population ivoirienne serait alors concentrée dans la mégalopole d'Abidjan avec tout ce que cela poserait, à l'évidence, comme problèmes d'ordre public et de développement. Déjà, dans sa configuration actuelle, Abidjan impose, pour faire face aux problèmes présents, des investissements de plus en plus lourds dans les domaines les plus divers. Il s'agit, entre autres, de la construction du pont de la baie du Banco, du doublement du pont F. HOUPHOUET-BOIGNY, de la liaison Koumassi-Riviéra, du franchissement de la lagune entre Locodjoro, l'Ile Bouley et le cordon lagunaire, etc...

En matière d'assainissement, un retard considérable a été pris, malgré les efforts déjà consentis, en particulier en ce qui concerne la réalisation du réseau secondaire. La situation est grave car elle entraîne un taux élevé de pollution des lagunes qui implique un rejet ~~déjà~~ en mer, après la traversée des fonds lagunaires plus ou moins vaseux.

← toujours en plus à résoudre
Quant aux transports urbains, les problèmes sont tels qu'il faudra tôt ou tard se résoudre, à très grands frais, à mettre en place des moyens de transport rapide, à grande capacité et à moyenne distance : le métro. ^{tr. fine}

.../...

S'agissant des voiries, on observe que bon nombre d'entre elles sont mauvaises ou insuffisamment dimensionnées et nécessitent d'être remises en état ou renforcées sans délai. Dans ce domaine des efforts louables ont été faits dans certains secteurs : voie expresse de Bingerville, Boulevard Giscard d'Estaing, échangeur de Marcory. Cela dit, d'autres secteurs devront être mis en chantier dès que possible tels que le Boulevard Lagunaire Ouest, la voirie primaire du Banco, la liaison Agban Indénié, etc.

On pourrait ainsi ^{à Abidjan} ~~multiplier~~ l'énumération des réalisations urgentes qui s'imposent. A cet égard, l'habitat mériterait une attention particulière de même que la santé publique où un déficit de 4 000 lits est actuellement enregistré.

Comme on vient de le voir, Abidjan entre dans sa phase critique des investissements coûteux et difficiles. Force est de constater que le retard de ces investissements par rapport au développement de l'agglomération ne cesse de se creuser altérant ainsi, dans des proportions sans cesse croissantes, la qualité de la vie d'une partie très importante de la population ivoirienne.

En conclusion, il devient impératif de freiner la croissance de la capitale actuelle et d'imaginer ^{pour y parvenir} ~~à cet effet~~ les solutions les meilleures et les plus efficaces.

La réflexion sur cette question ^{conduit finalement} ~~amène à penser que~~ la solution ^{est finalement celle} ~~est finalement celle~~ du transfert de la capitale politique et administrative ^{à un autre site approprié} ~~à un autre site~~ permettant à la fois de freiner la croissance d'Abidjan et d'assurer un redéploiement mieux équilibré du développement national.

II - LE CHOIX DE YAMOOUSSOUKRO

Eu égard aux atouts majeurs, passés en revue ci-après, Yamoussoukro paraît particulièrement bien indiqué pour être le site idéal d'implantation de la capitale politique et administrative.

.../...

Yamoussoukro a en effet une position géographique exceptionnelle : la distance moyenne entre cette ville et les préfectures est en effet ramenée à 250 km contre 410 dans le cas d'Abidjan. Par ailleurs, le trafic des deux tiers de la Côte d'Ivoire transite par Yamoussoukro.

Le site est particulièrement favorable pour l'implantation d'une ville importante : les sols sont de qualité, la topographie rend aisés les travaux d'assainissement, tant pour ce qui concerne les eaux pluviales que les eaux usées.

Les ressources en eau et en électricité sont des plus importantes : le Bandama est à 21 km et les barrages de Kossou et Taabo respectivement à 20 et 70 km.

Enfin, les infrastructures déjà existantes à Yamoussoukro sont de qualité exceptionnelle et particulièrement propres à l'implantation d'une grande ville. Sont en effet disponibles : des centaines de kilomètres de canalisations, cinq châteaux d'eau pouvant permettre dès maintenant l'alimentation d'une ville de 300 000 habitants, un aéroport susceptible d'être rapidement classé international, un réseau suffisant de PTT, des établissements d'enseignement de divers ordres, des banques, des hôtels, des équipements sociaux-culturels, une voie ferrée à 60 km et qui pourrait atteindre l'agglomération sans grand frais, etc...

Compte tenu de l'analyse qui précède, le Conseil Economique et Social estime que le transfert à Yamoussoukro de la capitale politique et administrative, apparaît comme ~~la~~ la solution la plus appropriée aux problèmes qui se posent à Abidjan. Le Conseil croit toutefois devoir mettre un accent particulier sur ~~l'impérieuse~~ ^{la} nécessité de veiller aux conditions de ce transfert et d'en ~~mettre particulièrement au point~~ ^{prendre en compte} toutes les phases et toutes les modalités.

III - LES CONDITIONS DE SUCCES DU TRANSFERT DE LA CAPITALE A YAMOUSSOUKRO

Il ne suffira pas de transférer la capitale politique et administrative à Yamoussoukro pour que prennent fin, comme par enchantement, les problèmes qui se posent à Abidjan. Il est évident qu'il faudra continuer d'y réaliser des investissements. Il s'imposera de les redéfinir en fonction des nouvelles données qui affecteront le développement de cette agglomération qui restera importante et qui continuera à croître. En effet, Abidjan sera toujours, inévitablement, le centre économique de la Côte d'Ivoire et, à ce titre, continuera de drainer, peut-être plus dans les proportions actuelles, d'importants effectifs de populations qui viendront s'y installer. Le phénomène n'est pas unique : l'existence de Washington n'empêche pas New-York d'être ce qu'elle est et d'avoir ses problèmes de développement. Il en est de même de Rio et de Brasilia, etc...

Il faudra donc, en même temps que l'opération de transfert de la capitale politique et administrative à Yamoussoukro, reconsidérer la poursuite du développement de la ville d'Abidjan.

A cet égard, on peut penser à une solution tendant à créer une vaste zone urbaine intégrée comprenant Abidjan, Bingerville, Bassam, zone urbaine beaucoup plus homogène.

Pour en revenir à Yamoussoukro, le Conseil Economique et Social recommande de réaliser le transfert avec un maximum d'attention et de prudence, afin d'éviter de recommencer les erreurs qui ont été commises à Abidjan, et qui posent à l'heure actuelle les problèmes de sécurité et altèrent la qualité de la vie des Abidjanais.

C'est pourquoi, il lui paraît essentiel, avant de mettre l'opération en oeuvre, d'en étudier, très attentivement et de manière exhaustive, tous les aspects : politiques et sociaux, économiques et financiers, administratifs et techniques. L'étude doit considérer l'opération à la fois dans sa globalité et du point de vue de toutes ses composantes, et cela tant pour ce qui concerne le transfert proprement dit que pour ce qui est des questions relatives à Abidjan, s'agissant notamment de définir et d'analyser les problèmes qui se posent et se poseront à propos de ce qui demeure sur place, de l'utilisation rationnelle des locaux, (administratifs notamment) qui seront progressivement abandonnés, des infrastructures qui devront être poursuivies, etc.

*La part en elle-même qui en est (certainement) motivée
ceux qui attendent de l'achèvement des infrastructures est*

Dans cette perspective, la mise au point d'un calendrier précis des opérations à réaliser ainsi que la détermination de leur coût et des moyens de financement, constituent aux yeux du Conseil Economique et Social ~~des éléments essentiels voire une des clés~~ du problème.

Par ailleurs, ^{C. C. B.} ~~il~~ est d'avis qu'il faut concomitamment mettre sur pied une nouvelle politique de développement de l'arrière pays, à partir du nouveau pôle primaire que deviendra Yamoussoukro, cette nouvelle politique ~~est~~ ^{étant} en effet de nature à freiner et normaliser l'exode rural.

A cet égard, le Conseil Economique et Social suggère que des régions économiques soient créées, et que les objectifs suivants soient recherchés pour la mise en place de nouvelles structures de développement de l'arrière pays :

- a) - corriger les déséquilibres régionaux et valoriser les ressources régionales ;
- b) - assurer la participation des régions au processus de planification et de conception des programmes ;
- c) - coordonner rigoureusement la bonne exécution des opérations de développement au niveau des régions ;
- d) - réaliser progressivement, avec l'aide des régions elles-mêmes, un schéma à long terme d'aménagement du territoire, qui favorise le renforcement de l'armature urbaine et la polarisation des activités régionales ;
- e) - réduire les disparités existant entre les régions par la mise en valeur de leurs potentialités grâce aux actions coordonnées et soutenues par les pouvoirs publics.

Pour terminer, le Conseil Economique et Social tient à souligner avec une particulière vigueur que la poursuite de cette vaste opération sera toujours conditionnée par un élément majeur et primordial, ~~qui la sous-tend~~, à savoir l'efficacité de l'administration de l'Etat et des collectivités décentralisées. La nécessité et le bien fondé d'une réforme en profondeur de cette administration appaissent ainsi avec une acuité accrue. Il faut en effet que l'administration soit pleinement capable de gérer le changement. Il importe aussi de renforcer les bases d'une décentralisation véritable qui permettra aux populations de mieux participer à l'action publique et partant de mieux prendre en mains la gestion de leurs propres affaires.

CONSEIL ECONOMIQUE
ET SOCIAL

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union - Discipline- Travail

P R O J E T D E L O I

RELATIF AU TRANSFERT DE LA CAPITALE D'ABIDJAN A YAMOOUSSOUKRO

E X P O S E D E S M O T I F S

Le présent Projet de Loi a pour objet le transfert de la Capitale Politique et Administrative de la COTE D'IVOIRE d'ABIDJAN à YAMOUSSOUKRO dans le Département de BOUAKE.

Pour des raisons diverses, la Capitale de la COTE D'IVOIRE a successivement été fixée à GRAND-BASSAM (1895), à BINGERVILLE (1900) et à ABIDJAN (1933). Concernant ABIDJAN, la Ville présentait l'intérêt primordial d'être la tête de ligne du chemin de fer qui traverse la COTE D'IVOIRE du Sud au Nord et se dirige vers la HAUTE VOLTA, et d'être située à proximité de PORT BOUET devenu, à cette époque, le Port principal de la Colonie en remplacement de GRAND-BASSAM.

Le choix de ces trois villes n'a donc obéi à aucun souci de situer la Capitale du Pays en un lieu géographique répondant au critère essentiel de rapprochement de la population du centre des décisions. Dès lors s'explique la centralisation politique et administrative qui a provoqué la centralisation économique autour d'ABIDJAN au détriment des autres régions du Pays.

Si aucune mesure de redressement n'est prise, il en résulterait un grand danger social et la situation pourrait devenir irréparable.

Il est, en effet, évident que la concentration au sein d'une même Ville de tant d'activités (politique, commerciale, industrielle, socio-culturelle, etc...) et d'une population de plus de 1.800.000 habitants (égale d'une part à deux fois celle de toutes les autres localités urbanisées et d'autre part au quart de l'ensemble de la population du Pays) comporte à terme des germes d'insécurité.

Ce sont les raisons pour lesquelles un large mouvement d'idées s'est fait jour au sein de la population ivoirienne ces dix dernières années et dont s'est dégagée, de façon spontanée, depuis Janvier 1983, une réelle volonté populaire ayant abouti à la demande unanime et massive des populations urbaines et rurales et des organisations socio-professionnelles et des affaires, de transférer la Capitale du Pays dans une localité de l'intérieur géographiquement mieux située et pouvant permettre, de part cette situation privilégiée, la poursuite de la politique de lutte contre les disparités régionales, si chère au Chef de l'Etat et constituer, pour l'ensemble de ces populations, un motif supplémentaire d'accroître la production.

Les manifestations populaires organisées dans les Villes et les nombreuses motions de soutien enregistrées ont révélé, de façon éclatante, et sans aucune ambiguïté, le désir des populations de voir YAMOUSSOUKRO devenir la Capitale du Pays. Car, non seulement YAMOUSSOUKRO remplit les critères inventoriés plus haut, mais est également la seule cité de l'intérieur du Pays qui, dans la conjoncture difficile actuelle, permet de réaliser l'opération de transfert à moindre coût.

Tel est l'essentiel de l'exposé des motifs du projet de Loi qui est soumis à l'appréciation du Conseil.

Fait, à ABIDJAN, le

L.K. KOFFI

LOI N° _____ du _____

relative au transfert de la Capitale
d'ABIDJAN à YAMOUSSOUKRO

Article 1er. - La Capitale de la République de COTE D'IVOIRE est transférée d'ABIDJAN à YAMOUSSOUKRO.

Article 2. - Les modalités du transfert seront déterminées par Décrets pris en Conseil des Ministres.

Article 3. - La présente Loi sera publiée au Journal Officiel de la République de COTE D'IVOIRE et exécutée comme Loi de l'Etat.

Fait à Abidjan, le

F. HOUPHOUET-BOIGNY